L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 5 FEVRIER 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE MATIN, 5 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à midi, deux ilets de terre dans le Premier District, au borné par les rues d'Hémécourt, St Jean, St Jacques et Bandin, et l'autre par les trois premières et la rue Banks.

Par D. E. Morphy, au No 47, rue des Magasins—coque du steamer naufragé "John Howard."

Par Louis Stern & Bros., au No. 16 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie, draps et casimirs.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue Lafayette—farine et whiskey.

ATTENTION :

☞ Propriété de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui aura lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de deux ilets de terre [illegible], situés dans le Premier District de cette ville.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION !

Farine et Whisky.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

☞ Pour la vente du steamboat John Howard, qui sera mis à l'encan LUNDI, 6 du courant, voyez l'annonce de D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", enseignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine de tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, DIMANCHE.

OPÉRA—Le Barbier de Séville.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — The Angel Child.

ST CHARLES—Little Nell and the Marchioness.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

Le Bill des Entrepôts.

Voici une nouvelle manière d'exploiter le crédit de l'Etat, sans bourse délier, et sans obliger l'Etat à émettre des obligations. Elle mérite d'être signalée à l'attention de nos lecteurs, car elle prouve à quel point l'esprit yankee est ingénieux à tourner une difficulté.

Une demi-douzaine de *carpet-baggers* se sont, en cour, c'est-à-dire au Mechanic's Institute, se réunissent un jour et devisent entre la poire et le fromage. Les affaires ne vont pas, les produits se vendent mal [illegible] qu'on est obligé de les sacrifier à leur arrivée sur leur marché. Nos hommes s'apitoient sur le sort de ces malheureux producteurs et voici le plan qu'ils conçoivent pour aider l'agriculture et le commerce.

Former une compagnie au capital nominal de trois millions de dollars mais sans un sou en caisse, faire voter un bill qui incorpore la compagnie et l'autorise à émettre ses propres bons remboursables [illegible] ans, portant 8 0/0 d'intérêt et endossés et garantis par l'Etat. La compagnie vend alors ses bons—peu importe que ce soit à 20, 25 ou 30 0/0 de perte—puis avec le produit de cette vente, elle loue ou construit des entrepôts et se livre à l'industrie du magasinage, en prêtant à ses clients de l'argent à un pour cent par mois, en outre des commissions habituelles.

Voilà une industrie toute trouvée, pour des gens qui ont la bonne volonté de gagner de l'argent, mais n'ont pas de capitaux. Le bill prescrit bien certaines garanties à donner à l'Etat, et l'établissement d'un fonds d'amortissement. Mais on sait combien tout cela est peu pratique. Les recettes et les bénéfices, s'il y en a, iront, sous forme de dividendes, dans les poches des actionnaires, et, quant à l'échéance des Bons arrivée, ce sera l'Etat qui sera obligé de payer. Les organisateurs de l'affaire auront eu soin de faire mousser les actions et de vendre les leurs pour retirer leur épingle du jeu, et on s'apercevra on que les actionnaires ne valaient rien ou quelques vieux de forme les rendent à peu près de nul effet.

Ce bill, présenté au Sénat par le général de milice Campbell, est intitulé :

"Un acte pour servir aux intérêts du Louisiana Warehouse Company" et pour octroyer les bons de ladite compagnie."

Un des amendements constitutionnels votés à la dernière élection, interdit de porter la dette de l'Etat au-delà de 25 millions. On a trouvé moyen d'éluder cet amendement. Au lieu de faire donner les fonds de l'Etat à titre d'aide à ces entreprises qui se multiplient d'une façon effrayante, on se contentera de lui faire endosser les bons de la compagnie.

La différence est peu appréciable au point de vue légal, car le résultat est le même. Mais elle suffira à étouffer les objections qui pourraient s'élever dans la législature, lorsque le chiffre fatal de 25 millions étant atteint, il faudra forcément arrêter la fabrication de papier monnaie à laquelle se livrent nos gouvernants depuis deux ans, et lorsqu'au lieu de subventions ou de prêts, les spéculateurs se borneront à demander la bagatelle d'un endos.

Avec le système de l'endos, il peut se former cent compagnies pour exploiter les industries les plus diverses sans autre capital que le crédit de l'Etat. Mais "tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse." Il faut que la Louisiane ait bien des ressources pour que, déjà, son crédit n'ait pas succombé sous le poids des attaques réitérées dont il est l'objet.

LA LETTRE DE MADEMOISELLE DUMAS.—Le *Propagateur Catholique* persiste à attribuer à Alexandre Dumas fils la lettre de sa sœur, mademoiselle Marie Dumas. Nous pouvons donner à notre confrère l'assurance que la lettre émane bien de la fille et non du fils. Ce dernier n'a jamais porté le nom de Marie et, ensuite, le style de la lettre est tout féminin et ne rappelle nullement celui de l'auteur de la *Dame aux Camélias* et de *l'Affaire Clémenceau*. Nous avons vu la lettre reproduite dans plusieurs journaux français, et tous l'attribuent, non au fils, mais à la fille, qui est elle-même très connue comme auteur par plusieurs ouvrages. Nous sommes fâchés de retirer à cette lettre l'immense portée que, suivant notre confrère, elle aurait eu si elle émanait du fils, mais la vérité doit passer avant toute autre considération.

☞ On verra plus loin que le Dr L. Louis invite ses compatriotes les Lorrains et les Alsaciens, résidant à la Nlle-Orléans, à se réunir en meeting à la librairie de M. Simon, Passage de la Bourse, cette après-midi, à 4 heures, pour protester contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne.

ARRIVAGE DE BORDEAUX.—Une dépêche reçue ce matin de la Passe Sud-Ouest et qui nous est obligeamment communiquée par M. Brulatour, annonce l'arrivée de Bordeaux de la barque *Auguste Gustave*, avec une cargaison de vins. Ce navire remonte le fleuve.

ASSOCIATION D'ASSISTANCE MUTUELLE ET DE BIENFAISANCE ET D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Les membres de cette Association verront dans un avis inséré plus loin, qu'à l'occasion de la mort de plusieurs co-associés, ils sont appelés à faire chacun un versement de $1 25 d'ici à 30 jours.

ASSESSMENT NOS. 44, 45, 46 ET 47.—Voir la colonne des annonces spéciales. Ces assessments sont payables au Bureau de la Compagnie Mutuelle de secours et de bienfaisance sur la vie, 120, Carondelet.

Pas à pas [illegible], point à point fait l'habit.
Mot par mot [illegible] est lu, cent à cent bien acquis.
"Banque d'Epargnes de la Louisiane."

☞ Un dollar par semaine déposé à la Banque d'Epargnes de la Louisiane, rue du Camp No 81, donnera en

1 an	[illegible]	61	13 ans	......	$1,003 17
2 ans	[illegible]	84	14 "	......	1,148 86
3	[illegible]	27	15 "	......	1,273 69
4	[illegible]	60	16 "	......	1,408 56
5	[illegible]	26	17 "	......	1,447 51
6	[illegible]	50	18 "	......	1,697 50
7	[illegible]	55	19 "	......	1,856 80
8	[illegible]	74	20 "	......	2,025 06
9	[illegible]	99	21 "	......	2,204 17
10	[illegible]	04	22 "	......	2,394 25
11	[illegible]	02	23 "	......	2,596 30
12	[illegible]	24	24 "	......	2,810 94
			25 "	......	[illegible] 65

LA POPULATION DE LA LOUISIANE.—La carte de l'Etat de la Louisiane, par Hardee, qui est en cours de publication chez M. Edgar Steel, contient, entre autres renseignements importants, les chiffres de la population blanche et de couleur, dans chacune des paroisses. Voici les totaux pour l'Etat, moins les deux paroisses de Madison et de St-Jean-Baptiste :

Population blanche..........	357,457
Population de couleur..........	362,523
Population totale..........	719,980

D'après ces renseignements, la population de couleur n'aurait donc qu'une insignifiante majorité de cinq mille âmes sur la population blanche, dans tout l'Etat.

A la Nouvelle-Orléans, le recensement a donné les chiffres suivants :

Population blanche..........	140,926
Population de couleur..........	50,409
Population totale..........	191,435

La majorité de la population blanche sur la population de couleur est de plus de 90,000, ce qui justifie ce que nous avons dit de l'escamotage accompli à la dernière élection, par M. Warmoth et ses préposés. Les chiffres ci-dessus nous donnent néanmoins la certitude que la population blanche pourra, lorsqu'elle le voudra sérieusement, reprendre en mains le gouvernement de l'Etat de la Louisiane et celui de la ville de la Nouvelle-Orléans.

L'EXTENSION DES LIMITES DE LA VILLE.—Un journal du soir annonce que le bill dont nous avons parlé et qui doit étendre les limites de la ville depuis le bayou Bienville, dans la paroisse St-Bernard, jusqu'au village Shewsbury, au-delà de Carrollton, va prochainement être l'objet d'un rapport favorable par le comité auquel il a été renvoyé. Cela ne nous étonnerait pas, mais nous comptons qu'il se trouvera dans l'une et l'autre Chambre, quelque champion dévoué aux intérêts de la ville, pour protester contre cette mesure monstrueuse qui n'aurait d'autre effet que d'accroître démesurément les dépenses de notre malheureuse ville.

DEVANTS DE CHEMISE.—Un immense stock de devants de chemise de toile et de façon française, parfaitement adaptés au goût de nos élégants créoles, vient d'être reçu au magasin de M. Leighton, encoignure Canal et St. Charles. Cet article grandement et largement confectionné se vend à un prix ou ne peut plus réduit. Voyez l'annonce.

Petit à petit l'oiseau fait son nid
Et Feuille à feuille la forêt se verdit.
"Banque d'Epargnes de la Louisiane."

☞ En achetant ses chapeaux au coin St-Louis et Royale on fait une notable économie.

La capitulation de Paris et la presse de New-York.

Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* les extraits suivants des commentaires publiés par les principaux journaux de New York sur la capitulation de Paris.

Le *Herald* consacre deux articles à la capitulation de Paris. Dans le premier il célèbre les hauts faits de très grand et très puissant seigneur de Bismarck, et proclame la déchéance de la nation française. Passons. Dans le second, il est plus modéré et surtout plus juste. Nous citons :

"........Maintenant que Paris est tombé et que le Kaiser a gagné le grand prix pour lequel il a lutté, espérons que l'armistice qui vient d'être conclu sera un présage de bien. La France n'est pas seule humiliée devant le monde. La destruction de ses villes et de ses bourgs, ses champs dévastés, ses maisons ruinées, ses foyers désolés et ses tombes à peine recouvertes, sont un tableau assez triste et assez lugubre à contempler pour un peuple brave et chevaleresque, quoique vaincu. Mais jetez un coup d'œil en Allemagne et voyez à quel prix elle a acheté son triomphe. Demandez à la mère Allemande où est son fils ! Demandez à la veuve où est son mari et le père de ses enfants ? Demandez aux orphelins allemands où sont leurs pères ? Oui, où sont-ils ? Les allemands ont été vainqueurs, il est vrai ; mais leurs victoires ont été gagnées au prix du sang le plus précieux de l'Allemagne. Sur le sol français sont restés des milliers d'hommes qui ont été arrachés à leurs foyers et à tout ce qui leur était plus cher pour fonder la gloire de l'empire allemand. Berlin et Francfort peuvent se réjouir de la chute de Paris et du triomphe des armes allemandes ; mais, quant à nous, nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu de ce que la fin de cette terrible lutte est prochaine et exprimer, avec l'empereur d'Allemagne, l'espoir que nous puissions bientôt saluer "l'avènement de la paix."

La *Tribune* est d'une modération extrême et, contrairement à son habitude, elle se contente d'un exposé impartial des faits et de leurs conséquences immédiates. Nous trouvons dans ses colonnes un chaleureux appel à la charité américaine, en faveur de ces pauvres victimes ; nous n'aurions garde de laisser passer inaperçue cette bonne attention :

"Aujourd'hui, que la guerre est virtuellement, sinon formellement terminée en France, il est grandement temps de se concerter pour alléger les souffrances des victimes qui survivent. L'Angleterre et les autres pays d'Europe agiront sans doute noblement en cette circonstance ; mais il faut que nous aussi nous envoyons promptement plusieurs cargaisons d'aliments aux millions d'habitants affamés des provinces de France. Dans leur meilleur état normal, les paysans des campagnes et les ouvriers des villes de France ont juste ce qu'il faut pour pourvoir à leurs besoins journaliers ; dans l'état actuel de leur pays, ils n'ont plus rien. Des centaines de mille de ces malheureux périront infailliblement de faim, si on ne leur vient en aide par des contributions volontaires de pain et de graines d'ensemencement.

"Nous suggérons, donc, qu'une société s'organise promptement dans cette ville pour faire connaître dans chaque foyer américain les besoins des blessés, des malades, des myriades de malheureux sans asile et sans pain. Si ce mouvement est bien dirigé dans son début, presque chaque ville et village de notre vaste pays y répondra généreusement.

"N'oubliez pas que le temps presse, que beaucoup d'infortunés mourront de maladies causées par la faim et le froid avant qu'aucuns secours puissent leur parvenir, et que la charité européenne aura été épuisée avant même que nos premières contributions puissent arriver dans un port français."

Voici des extraits des autres journaux américains :

COMMERCIAL ADVERTISER.—La guerre calamiteuse qui a infligé une si profonde humiliation à la France touche à son terme. La nouvelle qu'un armistice est signé, réjouit tout le monde, *non parce que la Prusse triomphe, ni parce que la France est vaincue*, mais parce que le carnage et les souffrances de cette terrible guerre vont cesser. Les annales de l'histoire ne mentionnent pas d'effusion de sang et de désolation comparables à celles des sept derniers mois. La région du Rhin, champ de bataille de toutes les époques, a été ravagée comme par le balai de la destruction, et la plus grande partie de la France a été dévastée aussi terriblement que si elle avait été foulée par les sabots du cheval d'Attila, sur les traces duquel l'herbe ne repoussait pas.

Maintenant que la Prusse n'envoie plus de bombes dans Paris, le reste du monde peut y envoyer des vivres, et déjà un grand mouvement s'opère à Londres pour approvisionner le peuple affamé. *Nous devons aider à cette bonne œuvre, et les Etats-Unis, toujours si prompts à répondre à l'appel des malheureux, doivent prendre dans leurs abondantes réserves de quoi contribuer à soutenir la France,—cette France qui, aux jours de notre suprême nécessité, donna son sang et ses trésors pour faire de nous une nation.*

"Chacun pense que cet armistice signifie paix. Si la raison et le sens commun ont une place dans les délibérations des députés qui vont se réunir à Bordeaux, ils reconnaîtront la situation désespérée de la France et accepteront les conditions qui doivent clore la guerre. Vient ensuite la question de l'avenir ; il faudra décider entre la République, la Monarchie et l'Empire. Il semble que la France a suffisamment de ce dernier, et que la République vaut la peine d'être essayée à nouveau. Certainement, depuis la reddition de Sedan, la France a fait preuve d'une sagesse et d'une dignité de caractère indiquant qu'elle est prête au *self-government*. Le seul fait qu'au milieu des terribles excitations des quatre derniers mois, aucune révolution ne s'est produite, est une nouvelle preuve qu'elle est digne d'une constitution libre. Sa destinée est dans ses propres mains."

"WORLD.—Il y a une chose qui doit adoucir la peine des Français dans cette heure de suprême désastre, c'est la pensée qu'il n'y a eu aucune pusillanimité ou aucun défaut de virilité dans la conduite des Parisiens. S'ils avaient fait une résistance plus acharnée, c'eût été une faute "inclinant du côté de la vertu." Il y a de leur part montre de plus de courage et de patriotisme à avoir résisté trop longtemps qu'il n'y en aurait eu à céder trop tôt. Ils ont donné un exemple d'héroïsme et d'abnégation qui vivra longtemps dans l'histoire, et servira plus l'esprit national qu'il n'a affecté les forces matérielles. Honorés soient au-dessus de tous les hommes "cette noble armée de martyrs" qui se laissaient brûler jusqu'aux os, ou mutiler en pièces par les bêtes féroces, quand un seul mot de rétractation aurait pu les sauver ; mais honorés soient aussi les patriotes qui n'ont pas désespéré de leur pays dans les heures les plus sombres ! Le meilleur augure pour l'avenir final de la France est cet inextinguible esprit de patriotisme que les âmes sordides ont stigmatisé du nom de folie. Quand cet esprit disparaîtra de ce monde, toute noblesse de caractère s'évanouira avec lui.

TIMES.—L'événement que chacun prévoyait depuis quelques semaines est enfin arrivé. La résistance de Paris a été vaillante, et si elle avait été appuyée par une force suffisante de troupes régulières en campagne, elle aurait pu changer la fortune de la guerre. Il est certain que les chefs allemands ne [illegible] que Paris tiendrait si longtemps. Les pertes causées par les maladies pendant le siège doivent avoir été très grandes. Paris a été complètement investi par les armées allemandes dès le 19 septembre dernier, et si le reste du pays avait été en état d'opposer une résistance vigoureuse, il est fort possible que la campagne allemande se fût terminée par un échec. Mais les Parisiens luttaient contre l'impossible.

"....Chacun admet l'énorme supériorité des troupes et des officiers allemands pendant toute la campagne. Cette guerre prouve qu'il n'y a actuellement au monde ni une armée ni une combinaison d'armées capables de tenir tête à la nation allemande, dont chaque citoyen est un soldat bien dressé. Le monde a été surpris de la perfection d'organisation réalisée en moins de cinquante ans d'études et de sacrifices. Tout homme, dans les armées allemandes, a son devoir assigné, le connaît bien et le remplit parfaitement. Une armée ainsi organisée est pratiquement invincible, à moins qu'elle ne soit en face d'une autre armée également bien organisée et très supérieure en nombre. Sous ces deux rapports, l'armée française, loin d'avoir la supériorité, était incomparablement inférieure. *La leçon a été rude pour la France, mais elle la méritera, comme les Prussiens ont profité de l'expérience d'Iéna. Dans quelques années d'ici, la guerre sera renouvelée. Elle s'est suspendue et non pour ce temps.* Toute la France n'aura qu'un but, une fois la paix rétablie—se préparer pour une nouvelle guerre, et s'y préparer comme il faut. Cela pourra demander du temps, mais l'œuvre s'accomplira. Jamais les Français n'accepteront comme définitive une perte de territoire. Et dans la prochaine lutte, il est probable que toutes les conditions de succès ne seront pas du côté des Allemands. Les von Moltke et les Bismark du jour pourront être dans les rangs français.

Un armistice de trois semaines, sur terre et sur mer, signifie pratiquement le rétablissement de la paix—pour le moment. Les Français ne sauraient pas arrêter que, avec leurs meilleurs soldats prisonniers de guerre, il puissent continuer à se battre avec les Allemands qui ont envahi leur pays. Plus tôt ils se rendront, moins ils perdront, et plus tôt aussi ils seront prêts à recommencer la lutte. Il y a au moins trois cent cinquante mille prisonniers qui rentreront en France à la conclusion de la paix. Quels seront leurs sentiments pour l'Allemagne.

Quelle sorte de gouvernement seront-ils disposés à demander—est-ce celui qui déclarera que la paix est sa politique, ou celui qui se préparera à la guerre avec calme comme sans relâche ? Quant à la République, qu'a-t-elle fait pour la France, et qu'est-ce qu'ont fait pour elle les "irréconciliables" qui voulaient tout faire. Rochefort et tous les autres ont fait un four complet. L'empereur lui-même n'a pas plus perdu son crédit, par suite de la guerre, que les "Rouges."

Il n'est que trop probable que la France est pour longtemps dans l'anarchie, et que le système de gouvernement sans consistance, qui a donné lieu à une grande corruption, et qui, matériellement, a attiré sur lui les calamités qui l'accablent aujourd'hui, continuera à prévaloir.

EXPRESS.—C'en est fait, la grande ville a succombé après quatre mois de privation et de souffrance ; habituée au luxe, à la frivolité, au plaisir, elle ne pourrait songer à tomber aussi noblement. Abattue, c'est vrai, mais heureusement, non détruite.

Ses vainqueurs l'ont respectée en ne laissant pas entrer les soldats dans ses murs. Cette humiliation, si douloureuse pour la France, lui a été épargnée. Les troupes allemandes ne doivent pas franchir la limite des forts extérieurs qui, comme on le sait, tiennent la ville à leur merci, comme dans un étau. Il n'y aura donc pas sur les boulevards de déploiement de drapeaux ennemis, ou de revues dans les rues des baïonnettes étrangères comme en 1815, quand les alliés ont pris possession de la ville.

"Il est plus clair que jamais que la France a été poussée à sa perte par l'incapacité notoire de ses chefs, soit militaires, soit civils. Jules Favre aurait pu obtenir un armistice il y a six semaines s'il avait eu la liberté de l'accepter. Gambetta a eu aussi l'opportunité de l'avoir et de convoquer l'Assemblée nationale, et ce qu'il a refusé, ses collègues de Paris l'acceptent aujourd'hui.

"Si ces hommes n'avaient pas eu autant de confiance en eux-mêmes, Paris aurait pu certainement éviter l'humiliation qu'il éprouve aujourd'hui. Et si Trochu, avec une force de trois à quatre cent mille soldats, n'a pas eu l'intention de faire une sortie sérieuse jusqu'au moment où la famine était aux portes de la ville, il aurait mieux fait pour lui de donner sa démission, ou de se rendre il y a trois mois, au lieu d'endurer des souffrances et de faire des sacrifices de sang inutiles.

Mais le passé est passé. Espérons qu'à l'avenir ces fautes ne se renouvelleront pas et que non-seulement l'héroïque Paris, mais la France elle-même, finira par sortir de la "Vallée de l'Humiliation," dont elle touche maintenant les abîmes, et qu'elle se relèvera régénérée, purifiée, et avec une expérience qu'elle aura acquise dans ces jours de malheur.

Le Recensement de 1870.

Le relevé complet du recensement commencé le 1er juin 1870 vient d'être publié. La population totale des Etats et des territoires de l'Union est de 38,533,153 habitants, contre 31,443,322 en 1860.

Voici les chiffres officiels :

Alabama..........	996,961	Nebraska..........	123,000
Arkansas..........	432,179	Nevada..........	42,491
Californie..........	560,285	N. Hampshire..	318,300
Connecticut..........	537,418	New Jersey..........	906,794
Delaware..........	125,015	New York..........	4,364,411
Floride..........	187,756	N. Carolina..........	1,069,214
Georgie..........	1,200,000	Ohio..........	2,659,214
Illinois..........	2,539,000	Oregon..........	90,902
Indiana..........	1,676,040	Pennsylvanie..	3,515,993
Iowa..........	1,191,802	Rhode Island..	217,356
Kansas..........	362,872	S. Carolina..........	728,000
Kentucky..........	1,321,001	Tennessee..........	1,257,983
Louisiane..........	732,731	Texas..........	797,500
Maine..........	626,463	Vermont..........	330,552
Maryland..........	780,806	Virginie..........	1,224,830
Massachusetts.	1,478,351	West Virginie.	456,616
Michigan..........	1,184,296	Wisconsin..........	1,065,167
Minnesota..........	436,511		
Mississippi..........	834,170	Total..........	38,092,853
Missouri..........	1,715,000		

District et Territoires.

Dist. Columbia.	131,706	New Mexico....	91,852
Arizona..........	9,658	Utah..........	86,786
Colorado..........	39,706	Washington....	23,901
Dakota..........	104,151	Wyoming..........	9,118
Idaho..........	14,998		
Montana..........	20,594	Total..........	442,300

— On lit dans le *Siècle* :

"Un exemple de la barbarie de soldats de Guillaume. Un honorable maître des forges de la Haute-Saône avait été pris par eux comme otage. Ils ont proposé à sa femme de lui rendre son mari, si elle consentait à leur donner immédiatement la somme de "mille francs." La malheureuse n'avait que la moitié de cette somme. Les Prussiens ont pris les cinq cents francs et ont emmené leur otage en Allemagne."

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

☞ Les hommes et les femmes qui n'ont pas assez d'argent pour acheter un Bon de $50 de la Ville, de l'Etat ou des Etats-Unis, ce qui est la plus petite fraction émise, ne doivent pas laisser leurs petites économies dormir. Dès que vous recevez vos gages, mettez à la Banque d'Epargnes de la Louisiane le dollar ou les dollars que vous pouvez avoir en sus de vos besoins immédiats, et ils grossiront bientôt de façon à former une jolie somme, en vous donnant aussi l'intérêt composé.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Prosper Comange, accusé d'avoir porté des armes cachées, d'avoir participé à un vol de chevaux sur la route de Gentilly, accusé aussi d'autres méfaits, a été condamné à payer une amende de $50 ou à passer un mois en prison, à son option.

Wm. King, convaincu d'avoir donné un coup de couteau à Henry Briggs, le 18 décembre 1870, a été envoyé au pénitencier pour un an.

Chs. Ross, convaincu d'avoir porté des armes cachées et d'avoir fait acte d'agression avec des armes dangereuses, passera trois mois en prison.

Octavia Wilson, alias Malvina Garidel, vieille voleuse de magasin, convaincue cette fois d'avoir volé une paire de guêtres chez M. A. Schaik, rue de Chartres 148, et aussi pour $150 de drap chez M. L. Beebe, Passage du Commerce 13, a été condamnée à deux ans et demi de pénitencier où elle a déjà passé quelques années de sa vie.

FILOUTERIE.—Un nommé John Harrigan a été arrêté hier matin, sur l'accusation d'avoir essayé de fouiller dans la poche de Mme Haley, rue du Camp. Traduit devant le recorder Houghton, il a été envoyé en prison.

James Wheeler, accusé par Stephen Nolan, du steamer Robt. Mitchell, de lui avoir filouté un porte-monnaie contenant $89 et un billet à payer de $100, a été arrêté sur la Levée.

ARRESTATION.—Le consul italien, M. Chevalier F. Saminiatelli, a fait arrêter Charles Bordo qu'il accuse d'avoir troublé la paix de sa maison. Bordo est aussi accusé d'avoir porté des armes cachées.

UN COUP DE RASOIR.—Hier matin, vers 4 heures, dans une querelle survenue au coin des rues Poydras et Willow, entre deux hommes de couleur, l'un d'eux, John Kennedy, a reçu un coup de rasoir qui lui a fait une entaille profonde.

VOL.—Dans la nuit de vendredi à samedi, un voleur s'introduisant par une fenêtre de façade chez M. A. M. Burger, rue Clio, entre les rues Carondelet et Baronne, a enlevé un lot assez volumineux d'effets domestiques. Ce voleur est actuellement inconnu.

COUP DE COUTEAU.—Vendredi soir, sur les 11 heures, un nommé Tom Mc Cuin, passait rue Peters, près de la rue Julia, a été approché par un nommé John Maddox qui, sans provocation aucune, lui a porté un grand coup de couteau à la poitrine. Maddox a été arrêté par l'officier Miller et conduit au corps de garde du 1er district. Quant au blessé il a été transporté à l'hôpital.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. Davidson annonce qu'il présentera un bill pour limiter les dépenses de la législature et M. Otto, présente un bill relatif à la construction d'une levée pour protéger la Nouvelle-Orléans contre les inondations du lac. Après cela, la Chambre s'est ajournée à lundi. Hier soir le Sénat n'a pas siégé.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Texte de l'armistice.

Paris condamné à une contribution de 200 millions de francs.

180,000 hommes sont prisonniers de guerre.

15,000 canons et 400 pièces de campagne au pouvoir des Prussiens.

La question des élections.

Favre contre Gambetta et Bismark contre Gambetta et Favre.

Energiques démonstrations de guerre à Lyon.

Beaucoup d'autres nouvelles.

Nouvelles Européennes

Londres, 4 fév—La Conférence a eu une longue séance aujourd'hui, mais sans résultat. Elle se réunira encore mardi.

Il n'y a aucune confirmation de la mort de Bourbaki.

Bruxelles, 4 fév—Des voyageurs qui ont quitté Paris mercredi et qui sont arrivés ici aujourd'hui rapportent que la ville est tranquille, avec quelques petits troubles à la réception de la nouvelle de l'armistice. Les émeutiers ont été facilement comprimés. Il était fort difficile de se procurer des vivres et 25,000 personnes avaient déjà demandé la permission de quitter Paris.

Londres, 3 février.—Le ministère des affaires étrangères a annoncé qu'il avait offert de mettre les ressources de l'Angleterre, pour approvisionner Paris à la disposition de Bismarck et de Favre sous le contrôle d'agents français et allemands.

Bruxelles, 3 fév—On annonce qu'une tentative a été faite pour assassiner le général Trochu ; elle aurait eu pour résultat la mort de son ordonnance ; le général n'a pas été atteint.

On dit que les princes d'Orléans n'accepteront pas de candidature à l'Assemblée nationale.

Berlin, 3 fév—Le président de la Chambre basse de la Diète prussienne, a lu à cette assemblée la réponse de l'Empereur à l'adresse loyale de félicitations qu'il a reçue à l'occasion de son accession à la dignité impériale. L'Empereur exprime ses remerciements à la Diète pour les sentiments contenus dans l'adresse, avec une espérance fervente pour la paix et la prospérité du nouvel empire. Bien qu'il y ait, dit-il, maintenant quelque perspective de voir bientôt finir la lutte à laquelle l'Allemagne a été forcée, on peut croire seulement qu'il y a lieu d'avoir espoir dans l'établissement de la paix. Il n'est pas impossible que la guerre continue et que de grands sacrifices ne soient encore nécessaires de la part du peuple allemand.

Bruxelles, 3 fév—Le *Gaulois* a reçu une dépêche portant que Bourbaki est mort des blessures qu'il s'est faites dans un moment d'aberration.

Berlin, jeudi, 2 février 1871.—Voici le texte de la Convention entre Bismarck et Favre.

Entre les soussignés, le comte de Bismarck, chancelier au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, au nom du gouvernement de la Défense nationale de France, tous deux dûment munis de pouvoirs, il a été convenu ce qui suit :

Art. 1. Un armistice général sur toutes les lignes d'opérations militaires en cours d'exécution, entre les armées allemandes et françaises, commencera à Paris aujourd'hui, et dans les départements dans le délai de trois jours. La durée de l'armistice sera de vingt-un jours, à compter de la date du présent ; et à moins que le dit armistice ne soit renouvelé à l'expiration, il prendra fin, sur tous les points, le 19 février à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives, lesquelles seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne commencera à Pont-L'Evêque dans la partie Est du département du Calvados, ira de là à Laguerches, dans le Nord-Est du département de la Mayenne, en passant par Brionne et Fromentel ; touchant le département de la Mayenne à Laguerches, elle suivra les limites qui séparent ce département des départements de l'Orne et de la Sarthe au Nord des Morannes, et sera continuée de manière à laisser les Allemands en possession des départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Yonne, jusqu'au point où les départements de la Côte-d'Or, Nièvre et Yonne convergent réciproquement.

De ce point, le tracé de la ligne sera réservé pour la convention qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront informées de la situation actuelle des opérations militaires qui ont lieu maintenant dans les départements de la Côte d'Or, du Doubs et du Jura.

Dans aucun cas la ligne ne passera dans le territoire compris dans les trois départements, laissant ainsi les Allemands en possession des départements situés au Nord et les Français en possession de ceux situés au Sud du territoire, aussi les départements du Nord et du Pas de Calais. Les forteresses de Givet et de Langres, ont le droit de maintenir leur autorité dans le territoire et d'employer les moyens que les commandants pourront juger nécessaires pour atteindre ce but.

L'armistice s'applique également aux forces navales du pays qui adoptent le méridien de Dunkerque comme la ligne de démarcation à l'Ouest de laquelle la flotte française restera et à l'est de laquelle, aussitôt qu'ils pourront en recevoir l'avis, les navires allemands de guerre se retireront, et à une distance de 10 kilomètres de ce territoire et la péninsule du Hâvre de la ligne d'Etretat, dans la direction de Saint-Germain restera en dehors des limites de l'occupation allemande.

Les armées belligérantes et leurs avant-postes resteront à une distance d'au moins 10 kilomètres des lignes tirées.

Dans les eaux de l'Ouest les captures qui pourront être faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice seront restaurées aussi bien que les prisonniers pris dans l'intervalle indiqué.

Les opérations militaires dans le territoire composant les départements du Doubs, du Jura et de la côte d'Or, aussi bien que le siége de Belfort, continueront, indépendamment de l'armistice jusqu'à convention ultérieure.

Article 2. L'armistice ainsi convenu, a pour objet de permettre au gouvernement de la Défense Nationale de convoquer une assemblée librement élue, soit que la guerre continue, soit qu'elle cesse. Quelles que soient les conditions de paix qui pourront être faites par l'assemblée qui doit se réunir à Bordeaux, toute facilité sera donnée par le commandant des armées allemandes, pour l'élection et la réunion des députés qui composeront l'assemblée.

Article 3. Les autorités militaires françaises rendront immédiatement à l'armée allemande tous les forts, formant le périmètre et les défenses extérieures de Paris, aussi bien que le matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre, ou entre les forts, pourront être occupées par les troupes allemandes jusqu'à la ligne tirée par les commissaires militaires. Le terrain entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux côtés.

La manière de rendre les forts formera l'objet d'un protocole annexé à la présente convention.

Article 4. Pendant l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans Paris.

Article 5. L'enceinte sera dépouillée de ses canons qui seront transportés aux forts désignés par la commission de l'armée allemande.

Art. 6. Les garnisons des forts et les régiments de ligne, les mobiles et les marins de Paris seront prisonniers de guerre, excepté une division de 12,000 hommes, qui sera sous l'autorité militaire de Paris pour maintenir l'ordre dans l'intérieur de la ville. Les troupes qui sont prisonnières de guerre mettront bas les armes qui seront massées aux endroits désignés. Ces troupes resteront dans la ville et ne pourront passer l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises se chargent de tout individu appartenant à l'armée. Les militaires resteront dans l'intérieur de la ville. Les officiers seront enregistrés dans une liste qui sera remise aux autorités allemandes.

A l'expiration de l'armistice, tous les combattants, internés dans les murs de Paris, se constitueront prisonniers de guerre entre les mains de l'armée allemande, si avant ce temps la paix n'est pas conclue. Les officiers faits prisonniers garderont leurs épées.

Article 7. La garde nationale gardera ses armes et sera chargée de la protection de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même pour la gendarmerie, assimilée aux troupes et employée au service municipal, et ainsi pour la garde républicaine, les douaniers, les pompiers, toute cette catégorie ne devant pas dépasser 3,500 hommes. Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

Article 8. Sur la signature de la présente et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des forces allemandes donnera toute facilité aux commissaires du gouvernement français pour le ravitaillement de Paris.

Art. 9. Après la reddition des forts et le désarmement de l'enceinte et de la garnison, le ravitaillement de Paris sera effectué par chemins de fer et par voies fluviales, et les provisions seront recueillies en dehors de la ligne de démarcation qui entoure la position des armées allemandes et à moins qu'autorisation en soit donnée par le commandant de ces armées.

Art. 10. Chaque personne qui voudra sortir de Paris devra avoir un permis régulier délivré par les autorités militaires françaises et soumis à l'inspection des autorités allemandes. Des passes seront accordées librement à tous en droit de leur position aux candidats, aux députations provinciales, et aux députés à l'Assemblée. Cette liberté de circulation durera de six heures du matin à six heures du soir.

Article 11. La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de 200,000,000 de francs. Le payement devra être fait avant le 15e jour de l'armistice. Le mode de payement sera déterminé par une commission mixte de Français et d'Allemands.

Article 12. Pendant l'armistice rien ne sera enlevé des valeurs publiques qui pourront servir de garantie au payement de la contribution de guerre.

Article 13. Il est interdit de faire entrer à Paris des armes et des munitions.

Article 14. Des mesures immédiates seront prises pour échanger tous les prisonniers de guerre que les Français ont faits depuis le commencement de la guerre.

A cet effet, les autorités françaises remettront aussi promptement que possible une liste des prisonniers allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et Vesoul. La libération des prisonniers allemands se fera sur les points les plus près de la frontière. Les autorités allemandes délivreront aux mêmes endroits et le plus vite possible un même nombre de prisonniers allemands de guerre et de grades correspondants, aux autorités militaires françaises. L'échange s'étendra aux prisonniers civils des deux côtés.

Article 15. Un service postal avec des lettres non cachetées, sera organisé entre Paris et les départements par l'intermédiaire du quartier-général à Versailles.

En foi de quoi les soussignés ont apposé sur la présente convention leurs signatures.

Ainsi fait à Versailles, le 28 janvier 1871.

(Signé) BISMARK—FAVRE.

Londres, 4 fév—Toutes les parties au traité de Paris étaient présentes cette après-midi, excepté la France.

Versailles, 3.—Une note officielle du comte Bismarck regardant le décret de Gambetta sur l'inéligibilité des fonctionnaires de l'Empire comme corroborant les craintes de Favre que les élections ne seront pas libres, propose la convocation du Corps Législatif ce que Favre refuse. En conséquence, la note proteste contre le décret. Bismarck dit que les Allemands ne reconnaîtront qu'une assemblée composée de députés librement élus.

St-Pétersbourg, 4 fév—On dit que le gouvernement de Servie a soumis à la Porte une proposition sur l'annexion de l'Herzégovine à la Servie.

Londres, 4 fév—Le bruit d'après lequel l'impératrice Eugénie avait quitté Chislehurst pour aller sur le continent, se trouve sans fondement, comme aussi le bruit de l'arrivée de Henri Conti en Angleterre, en mission spéciale.

Il est maintenant connu qu'on a fait à Paris 180,000 prisonniers, et qu'on a pris 15,000 canons, 400 pièces de campagne et des mitrailleuses. Les Allemands ont pris aussi les bateaux sur la Seine et le matériel roulant des chemins de fer.

Bruxelles, 4 fév—Le *Gaulois* dit que le gouvernement de Paris a retiré les pouvoirs à la délégation de Bordeaux.

Bordeaux, 4—Gambetta a envoyé hier aux préfets des départements des instructions par lesquelles ils sont requis de mettre à exécution son arrêté sur les exclusions électorales.

Garibaldi a accepté la candidature pour la représentation de Nice à l'Assemblée nationale.

Bordeaux, 4 fév—Le comte Bismark ayant protesté contre les exclusions électorales du décret du gouvernement de Bordeaux, Gambetta fait une réponse où il défend chaudement ce décret qu'il montre les plans de Bismark et de ses complices, la dynastie déchue et les insolentes prétentions du ministre prussien à l'immiscer dans la constitution d'une assemblée française.

La meilleure justification du gouvernement de Bordeaux est le meeting public d'hier soir, où il a été décidé en masse d'inviter Gambetta à accepter la présidence du comité de sûreté et à poursuivre la guerre jusqu'à la mort.

Le général Billot, commandant le 18e corps français, est arrivé à Lyon. Il dit que la retraite de l'armée de l'Est a été causée par le manque de munitions.

L'effet de l'armistice a été de donner lieu à des démonstrations où ne peut plus belliqueuses de la part du peuple de Lyon. Des milliers de gens se sont réunis en assemblées publiques et ont parcouru les rues en criant : "Vive la guerre ! et "vive la Commune !"

Nouvelles de la Havane.

Havane, 4 fév—Des avis d'Hayti, du 1er, disent qu'un bâtiment de guerre espagnol surveille toujours de près le steamer cubain Hornet, à Port-au-Prince.

Le pays est tranquille et le peuple paraît content de la situation des affaires. Les vers ont détruit le plant de coton dans le district d'Artibonite.

Nouvelles de Washington.

Washington, 4 fév—A la Suprême Cour du District, le verdict qui accorde $1500 d'indemnité à Carolina Brown pour avoir été expulsée d'un train à Alexandrie, a été confirmé.

Le Sénat a confirmé la nomination de Cramer comme ministre au Danemark.

Le Sénat a adopté une résolution qui requiert le Président d'employer un ou plusieurs bâtiments à New York, pour transporter des provisions en France et en Allemagne.

CHAMBRE.—M. Van Tromp, de l'Ohio, n'a pu obtenir la permission de présenter une résolution à l'effet de faire demander au secrétaire du Trésor pourquoi il n'a pas tenu aucun compte d'une résolution adoptée le 16 décembre, et qui lui demandait un compte détaillé de diverses opérations.

Washington, 4 fév—Le secrétaire du Trésor a donné avis que des livres seront ouverts le 6 mars en Amérique et en Europe, pour souscriptions à l'emprunt national sous les actes du Congrès de juillet dernier et de janvier 1871.

L'emprunt proposé comprend trois classes de bons. La première s'élève à $500,000,000 ; la seconde à $300,000,000 et la troisième à $700,000,000, payables à 10, 15 et 30 ans à partir des diverses émissions.

Nouvelles diverses.

New-York, 4 février.—Le comité de la Chambre de commerce, nommé pour envoyer des secours en France, a tenu séance aujourd'hui. Il a été résolu que le trésorier notifierait au ministre américain à Paris que $30,000 seront placées à son crédit immédiatement, pour être employées par lui à l'achat de provisions qu'un comité spécial de cinq sera nommé pour recevoir des grains, des provisions, etc., et pour s'occuper de les expédier, et pour faire appel au peuple américain afin qu'il donne des contributions en argent et en nature pour les populations affamées de la France. Ces résolutions ont été adoptées. Les souscriptions peuvent être envoyées à M. Lanier, trésorier, rue Pine No 27, ou à tout autre membre du comité, lequel se compose de négociants et banquiers connus.

Boston, 4 déc—Le jury n'a pu s'accorder dans l'affaire de Frederick Lockwood, accusé d'avoir escroqué 100 balles de coton.

Memphis, 4 fév—Il est maintenant considéré comme certain que le parti de Clayton dans la Législature de l'Arkansas éliminera le lieutenant-gouverneur Johnson.

New York, 4 fév—Arrivés le steamer London et George Cromwell, de la Nlle-Orléans.

New-York, 4 fév—Argent de 4 à 5. Sterling nominal de 9 3/8 à 9 1/2. Or 111 7/8. Gouvernements en hausse de 1/4 à 3/8, 5-20 de '62, 111 Louisiane, 66 et 61. Levée 70 et 80.

Dépêches d'hier soir

Le *Times* de Londres, en faisant des commentaires sur les conditions de paix de Bismarck, dit : "qu'il n'y a rien d'aussi exorbitant dans l'histoire des guerres modernes."

Favre ne se rendra pas lui-même et il ne nommera pas de représentant de la France à la conférence qui doit traiter de la question d'Orient.

Une élection pour délégués à l'Assemblée aura lieu le 8. L'Assemblée se réunira à Bordeaux le 12.

La Prusse a fait une autre levée de la Landwehr et 200,000 hommes sont prêts à se porter en France au premier avis.

Les Américains à Dresde ont envoyé des fonds pour leurs compatriotes dans le besoin à Paris, par un porteur de dépêches au ministre Washburne.

La retraite de l'armée de Bourbaki en Suisse a affaibli la partie de la guerre à Bordeaux.

Une dépêche au *World* de Londres, dit que la conférence sur la question d'Orient a adhéré à la Russie ce qu'elle demandait, que la Russie n'a rien cédé et que la Turquie n'a obtenu aucune nouvelle garantie.

Le décret du gouvernement de Paris sur les élections a été publié ; il ne contient aucune exclusion.

On rapporte que les Prussiens ont visité Parmentier et sont entrés à Fécamp.

Washington, 4 fév—Le sénateur Brooks a été admis dans la Législature de l'Arkansas, et les démocrates ont fait échouer une motion d'ajournement.

Les amis du lieutenant-gouverneur sont résolus à continuer la session jusqu'à ce que la dispute au sujet du gouverneur Clayton soit réglée.

La Législature de l'Ohio a chargé sa délégation congressionnelle de s'opposer à toute concession de terres.

Washington, 4 février.—Le Sénat s'occupe des moyens de secourir les blessés en Europe. Plusieurs sénateurs saisissent l'occasion pour exprimer leurs sympathies pour ou contre la France.

Norfolk, 4.—La goëlette Carrie, de New York pour Brasos, est entrée ici avec une voie d'eau.

New-York, 4 février.—Le steamer South Carolina, parti d'ici pour Charleston, y est revenu par suite d'avaries.

Buffalo, N. Y., 4 février.—Le Congrès d'amateurs de courses de chevaux a adopté le rapport du comité sur la révision des règlements.

AVIS

Aux Citoyens Lorrains et Alsaciens résidant en Louisiane.

Compatriotes !

Le Conquérant Allemand, fait accident d'avoir ravagé, pillé, ruiné notre pays, veut encore nous asservir et nous assujetir au joug de la Nationalité nobiliaire qui préconise encore le papi qu'il gouvernera. Des Français pouvant-ils se considérer ? Non, jamais, trois fois jamais ! Protestons en même en déposant une pétition à l'instar de nos compatriotes qui habitent Toulon. Je propose une réunion aujourd'hui dimanche prochain, à quatre heures de soir, à la librairie de A. SIMON, Passage de la Bourse.

4 fév—2t Dr L. LOUIS, des Vosges.

Des goutteux d'aussi pour l'Océan
Des goutes de pluie font un mont géant.
"Banque d'Epargnes de la Louisiane."

Au public.

"L'American Christian Advocate," de Cincinnati, publie le 17 janvier, dans ses colonnes éditoriales, les lignes remarquables suivantes, au sujet du succès du Dr HUNTER. Le Rév. Jacob H. Berry, qui les a publiées franchement, est un éditeur de ce journal.

LE Dr HUNTER.

Je suis de la reconnaissance au médecin qui figure en tête de cet article. Je le considère comme un de ceux dont le mission est de "guérir les malades," [illegible]... [illegible]

Un professeur d'un de nos collèges, atteint d'un mal de gorge depuis nombre d'années, et qui a essayé du traitement [illegible], m'écrit : "toute trace du mal a disparu et je suis maintenant guéri."

A une époque de charlatanisme, il est important de savoir qu'il y a des médecins habiles et intègres auxquels on peut se fier. Cette déclaration est faite volontairement. Nous le recommandons aux lecteurs de la Revue. Son cabinet est au No. 155, West Fourth, Cincinnati, Ohio.

JACOB H. BERRY.

Janvier 1871.

A l'Editeur.

Monsieur—Un grand nombre de clients du Dr. Hunter ayant jugé convenable d'annoncer publiquement leurs guérisons, et beaucoup de personnes ne demandant souvent ce que je pense du mode de traitement de ce praticien distingué, je ne vois pas pourquoi, moi aussi, je ne suivrais l'exemple de ceux qui m'ont précédé, et dire brièvement ce que j'en sais. Je l'étends de mon propre sentiment de reconnaissance. J'espère que ma lettre, non-seulement ouvrira les yeux aux personnes qui souffrent comme j'ai souffert, mais encore qu'elle fera plaisir au docteur.

J'avais l'asthme depuis plusieurs années et il y avait complication chez moi. Je toussais beaucoup, j'expectorais une matière jaunâtre, je maigrissais et m'affaiblissais. Je n'avais presque pas d'appétit et mon sommeil était fort agité. Mais ce dont je souffrais le plus était le manque de respiration. Je consultai le Dr Hunter qui, après m'avoir examiné la poitrine, déclara que je pouvais être guéri. Je me confiai à lui et, au bout d'un mois, il me renvoya guéri. Je suis depuis lors, en très bonne santé.

Espérant que ces quelques lignes feront renaître l'espérance dans le cœur de ceux qui sont atteints d'affections pulmonaires, et leur indiqueront où ils doivent chercher le soulagement dont ils ont tant besoin, comme moi, au mois de janvier de l'année dernière.

Je suis, avec respect,

OSCAR PEYRONNIN,
Au No 256 de la rue des Champs-Elysées.

De telles expressions nous consolent [illegible]...

N. B.—Les Drs R. et E. R. Hunter font une spécialité du traitement des maux de gorge et des affections de poumons, de 8 à 12, chez eux. Ils peuvent aussi être consultés, à leur cabinet, No 135 de la rue du Canal, tous les jours, de 9 à 4 heures (les dimanches, de 9 heures à midi et le mardi, jeudi et samedi, de 4 à 7 heures du soir. 5fév—1t

MARIÉ le 2 février 1871, à l'église St Paul, par le Rév. W. F. Adams, C. W. BARRIÈRE à Mme Vve L. I. SCOTT—tous deux de la Nlle-Orléans.

Décédé hier, à trois heures de l'après-midi, à l'âge de soixante-sept ans, JOHN KLAR. Les amis et connaissances des familles Klar, Reisenke, Rous et Vautier sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures précises.

Le convoi mortuaire partira de la résidence de son frère, Joseph Klar, à l'encoignure des rues Esplanade et Pièr Grande, (Bayou St-Jean).

De la part de la famille.

Décédé, ce matin à 4 heures, JEAN-BAPTISTE LATORRY, âgé de vingt mois, fils de Vaytos Latorry et de PAULINE DESLIENX.

MESSE FUNÈBRE.

Une Messe pour le repos de l'âme de feu Joseph GRILLIER sera dite à l'église de l'Annonciation, LUNDI matin, 6 février, à 7 1/2 heures. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve.

Bureau de l'Association d'Assistance Mutuelle et de Bienfaisance et d'Assurance sur la Vie de la Louisiane, 49 rue Carondelet, 120.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1871.

LES membres de cette Association sont informés des décès suivants : BARBARA DICKERT, décédée en cette ville, le 4 novembre 1870,—JOHN D. GAISSER, décédé en cette ville, le 4 novembre 1870,—E. W. SHELBY, décédé dans l'Etat du Mississippi, le 12 novembre 1870,—M. W. TRACY, décédé en cette ville, le 20 novembre 1870.

En conséquence, les membres de la dite Association sont invités à venir payer à nos bureaux, rue Carondelet 120, dans un délai de trente jours, à partir de la date du présent, la somme de $1.25 pour chaque décès, afin de former le capital de $2,500, déboursés par l'Association.

5 fév—ou 12 fév R. W. YOUNG, Secrétaire.

LETTRE.

NLLE-ORLEANS, 4 février 1871.

A M. John Davidson,

Président de la Société d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie de la Louisiane.

Cher Monsieur,

Recevez mes remerciements pour la promptitude avec laquelle votre Association m'a fait remettre la somme de $2,500, montant de la police d'assurance de feu mon mari, J. D. GAISSER.

Agréez mes souhaits pour le succès de votre belle institution et croyez-moi, etc.,

CAROLINE GAISSER,
Encoignure Avenue Nashville et Chestnut.

LETTRE.

NLLE-ORLEANS, 20 janvier 1871.

A M. John Davidson,

Président de la Société d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie de la Louisiane, rue Carondelet, 120.

Cher Monsieur,

Je vous adresse mes remerciements pour le paiement opéré ce jour, entre mes mains, par votre estimable Société, de la somme de deux mille cinq cents piastres, montant de la police sur la vie de feue BARBARA DICKERT, ma femme, décédée en cette ville, le 4 novembre 1870.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GEORGE DICKERT,
Encoignure Claout et Claiborne.

LETTRE.

NOUVELLE-ORLEANS, 4 février 1871.

A M. John Davidson,

Président de la Société d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie de la Louisiane.

Cher Monsieur,

Au nom et en ma qualité de fondé de pouvoirs de Mrs. Margaret E. Shelby, permettez-moi de vous adresser mes remerciements pour la remise que vous m'avez faite aujourd'hui d'une somme de deux mille neuf cent cinquante dollars, montant de la police d'assurance sur la vie de E. W. SHELBY, décédé dans l'Etat du Mississippi, le 12 novembre 1870.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SAM. STAFFORD, Avocat.

LETTRE.

NLLE-ORLEANS, 20 janvier 1871.

A M. John Davidson,

Président de la Société d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie de la Louisiane.

Cher Monsieur,

Au nom et en qualité de fondés de pouvoir de Mrs. Isadora E. Tracy, nous avons l'honneur de vous accuser réception de la somme de $2,500, montant de la police d'assurance No 2,444 (classe A. et B.) de M. W. TRACY, décédé en cette ville, le 20 novembre 1870.

Agréez, Monsieur, etc.,

FELLOWS, FERGUSON & HERVEY,
5 fév—1t 24, rue Perdido.

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris,

115 RUE ROYALE,

Entre St Louis et Toulouse.

(Maison du Docteur Lambert.)

Consultations—A midi, chaque jour.

DOCTEUR RHD 1 D

ENTREPOT DE TAPIS,

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, aux plus bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Stores à rideaux, Articles de Tapisserie, Serres, Couvertures de Tables, Crins, Rideaux dentelle, Corniches, etc.

Attention ! Bannette "Q."

ASSEMBLÉE mensuelle régulière, DIMANCHE 5 du courant, à midi. Soyez ponctuels, car les sujets qui intéressent notre société y seront exposés.

Par ordre du Président,

JOHN GLYNN, N. Capitaine.
A. GANORIS, Premier Sergent. 4 fév—2t

Avis. Avis.

ATTENTION !

TOUS les locataires de Lait sont requis d'être présents, demain LUNDI, 6 février, à 10 heures du matin, au Café des Améliorations, à l'encoignure des rues Toulouse et Rampart, pour affaires importantes.

Par ordre du Président,

PIERRE CANTEBOU, Secrétaire.

Concert.

Temple de Musique de Hanneman.

LA SOIRÉE qui a lieu maintenant au Temple de Musique de Hanneman, rue du Canal, sera donné LUNDI 13 prochain par un grand Concert donné par M. VON HUSEN, à la Pacifique de plusieurs artistes et amateurs.

Prix d'entrée.......... 75 cts.

Le Concert commencera à 7 1/2 heures. 5fév—1

Avis d'Assessement.

LES MEMBRES de la Classe D de l'Association d'Assistance Mutuelle, Bienfaisance, sont informés que l'Assessement No. 47, dû [illegible], est dû et payable, dans les Bureaux de la Compagnie, rue Gravier, 110, dans un délai de trente jours, à partir de la date du présent avis.

5fév—3 JAMES S. GUTHRIE, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

GRANDE RÉDUCTION dans les prix, pour tous les principaux points de la ligne. 20 jours pour New York.

[illegible] agent général des billets.

Eglise St.-Vincent de Paul.

LA FOIRE pour le bénéfice de l'Eglise de St-Vincent de Paul, rue Dauphine, au Troisième District est ouverte la semaine dernière, continuera toute la semaine, pour clore Dimanche le soir, 12 courant.

Marchandises Nouvelles et fraîches.

J. LEVOIS & JAMISON

AU No. 126 DE LA RUE DU CANAL,

reçu ved, ils ont exécuté, de l'Europe et du Nord, un assortiment complet de :

MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE FONDS

qu'ils offriront à leurs clients et au public aux plus bas prix.

Ils appellent l'attention de la clientèle sur leurs importations récentes de :

Soieries suisses et anglaises, DE PRINTEMPS.

J. LEVOIS & JAMISON,

Au No 126 de la rue du Canal,

Entre les rues St-Charles et Carondelet.

THEODOR DANZIGER & SON,

203...... RUE DU CANAL 203

ENTRE RAMPART ET BOURBONNE.

OFFRENT cette semaine—

[illegible]

TOUJOURS EN MAGASIN.

Occasions Extraordinaires

CHEZ

M. REIMAN,

131...... RUE DU CANAL 131

(Bâtisses Touro.)

L'EXTRAIT suivant de notre prix-courant qu'il obtiendra les plus incrédules de la vérité de notre assertion.

[illegible]

Avis aux Propriétaires Fonciers et aux Capitalistes !!!

POUVANT donner une grande partie de mon temps et mon attention à d'autres affaires que celle de mes magasins, et espérant obtenir l'appui de toutes mes connaissances, je viens offrir mes services à mes amis en particulier et au public en général, comme AGENT pour la location des propriétés et la collecte des loyers, les réparations et faire faire toutes les réparations que les bâtiments peuvent nécessiter. [illegible]

E. NAUTRE.

En Vente,

A LA LIBRAIRIE ET AU CABINET DE Lecture de MM. ROUX REY & BECH, 20 rue Royale,—en gros et en détail—

LE CALENDRIER DE LA LOUISIANE —POUR L'ANNÉE 1871—

ALMANACHS POUR 1871.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE

— DE —

MICHON & SCHWEITZER,

169, rue Royale, Nlle-Orléans.

J. M. LAFFERRANDERIE,

Successeur de C. MARCHAL & CO.,

BOULANGER,

129, rue Dryades, vis-à-vis le marché Philippe.

BISCUITS Soda, Biscuits à la Crême, Biscuits au Beurre, Biscuits Pic-Nic, Biscuits au Sucre, Ginger Snaps, Ginger Nuts, Ginger Cakes, Biscuits pour les Cafés, Biscuits de bord, Biscuits français, Biscuits au vin.

Demande de Femme-de-Chambre.

ON demande une FEMME DE CHAMBRE. S'adresser au No 49 de la rue St Louis. 5fév—3

Devants de Chemises.

DEVANTS DE CHEMISES, français, de grandeur et de longueur extra, en toile fine, au goût de nos élégants créoles. Il vient d'en être reçu un immense stock qui se vend à six pour cinq piastres et une piastre pièce. Venez les voir au magasin de chemises de LEIGHTON, à l'angle des rues Canal et St-Charles. 5fév—2t

Brevas Cabañas.

10,000 Véritables BREVAS de la célèbre fabrique de CABAÑAS Y CARBAJAL, venant d'être reçus par le steamer Liberty.—Regalias, IMPERIALES et REC PLUS ULTRA, en boîtes de 50 et de 25, à vendre, au lieu qu'il sera adressé, par

GONZALEZ BROS.

Au coin des rues Camp et Commune,

ET AUX SUCCURSALES,

No. 8 de la rue Carondelet.

Au coin des rues Gravier et Carondelet.

A vendre,

A DES CONDITIONS RAISONNABLES—une [illegible] située dans la rue Dauphine, entre les rues Lapeyrouse et Orange, près le chemin du Bayou.

E. H. THOMAS & Co.,
Agents pour la vente de Propriétés foncières,
Au No. 13 de la rue Carondelet.

Demande.

UNE COUTURIÈRE et une jeune demoiselle trouveront à s'employer, en s'adressant au No. 297, rue Royale.

Pommes de terre pour plant, etc.

JACKSON Whites, Early Rose, Goodrich's, [illegible] Pommes et Oignons,

A vendre par SAMUEL BARNES,
Rue Tchoupitoulas et 43 rue Fulton et entre Poydras et Gravier.

Nous avons transféré NOTRE MAGASIN

— A —

179......CANAL......179

Entre Rampart et Dryades.

ZORN & BREMER.

Bazar Français.

LES personnes qui n'ont pas encore réclamé les lots gagnés à la dernière loterie du Bazar Français pour le bénéfice des Français victimes de la guerre, sont priées de les réclamer jusqu'au 20 février, inclusivement.

Après cette dernière époque, l'administration du Bazar disposera des lots non réclamés.

Les listes du tirage sont affichées à l'Hôtel St-Louis et à l'imprimerie du journal "l'Abeille", rue de Chartres No 73. Félix Larue.

FÉLIX LARUE, Président.

Grandes Occasions

— EN —

ARTICLES DE TOILES

— CHEZ —

M. REIMAN,

MARCHAND EN GROS ET AU DÉTAIL,

131, rue du Canal, Bâtisses Touro.

AVANTAGES PARTICULIERS.

TOILES ! TOILES ! TOILES !

Nous venons de recevoir notre assortiment de TOILES IMPORTÉES, Articles achetés aux Manufactures Européennes d'Europe, AU COMPTANT,

A CINQUANTE POUR CENT AU-DESSOUS DU PRIX DU MARCHÉ.

FAIRE PROFITER LES ACHETEURS D'UN ESCOMPTE CONSIDÉRABLE, AINSI QUE LE PROUVE L'APERÇU SUIVANT DE NOS PRIX :

[illegible]

POUR VOUS ASSURER DE BONNES OCCASIONS, HATEZ-VOUS DE VISITER

Le magasin de

M. REIMAN,

131......Rue du Canal......131

En Débarquement du navire 'Anna Walsh' arrivé de Marseille.

150 quarts SHERRY de la marque J. L. Durand & Co.

100 quarts PORTWINE de la marque J. L. Durand & Co.

[illegible] paniers HUILE de Fennel Fils, qts.

En Débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, arrivé de Bordeaux.

100 barriques VIN ROUGE Bordeaux.

EN MAGASIN :

[illegible] barriques VIN Montferrand, Martigues & St-[illegible]

100 caisses VINS fins et ordinaires.

A. Carrière & Co.,
No. 21, Bienville.

Avis.

☞ La barque américaine ANNA WALSH, Conolly, de Marseille, fait son débarquement au pied de la rue Toulouse. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

BLANCHIN & GIRAUD,
6fév—3 53, Vieille Levée.

A VENDRE

300 tonnes de SON EN GRENIER par chaland, venant d'être débarqué au pied de la rue Julia. Les acheteurs trouveront leur avantage à s'adresser à nous avant d'acheter ailleurs. Une déduction libérale sera faite à ceux qui prendront leurs sacs.

JESSE YOUNKER,
4 fév—3t 66 rue Peters.

Pommes de Terre pour Plant.

REÇU, AUJOURD'HUI—
70 barils ROSE PURE, hâtif,
50 de GOODRICH, hâtif.

A vendre par THOS. KING,
4 fév—2t Au No 33 de la rue Poydras.

Pommes de terre, Viandes en grenier et Boeuf.

2,500 barils PEACH BLOWS et FLAT BOAT, en débarquement ou en route.

100,000 livres Plats-Cótés, Epaules et Jambons, en grenier, en magasin et en route.

300 barils Boeuf salé du Texas.

75 demi-barils Boeuf de l'Ouest,

A vendre par J. B. VANHORN & Co.,
No 33 rue Poydras.

AVIS.

☞ NOUS ANNONÇONS AVEC PLAISIR à nos clients et aux dames de la Nouvelle-Orléans que nous avons ouvert des salles pour la manufacture de LINGE DE CORPS de dames et d'enfants. Nous nous sommes assuré les services d'une directrice expérimentée. [illegible] Les TROUSSEAUX DE MARIÉES sont, chez nous, l'objet d'une attention toute particulière. [illegible] BRODERIE ET SOUTACHE [illegible] les patrons à nos bureaux, No. 126 de la rue du Canal.

GROVER & BAKER,
Compagnie de Machines à Coudre.
J. H. GARDNER, Agent.

En débarquement du navire 'Anna Walsh' venant de Marseille.

1400 paniers HUILE Pinguet, qualité supérieure, récolte de 1871.

250 barriques VIN ROUGE Bergasse.

100 caisses EAU DE FLEURS D'ORANGERS,

25 estagnons de do pr pharmaciens.

250 balles AMANDES du Languedoc.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
4 fév—2t 53 et 54 Vieille Levée.

Café Cordova,

PREMIÈRE QUALITÉ.

A VENDRE PAR

Raimondy & Cie,
35 et 39, rue Nachez.

Demande de Renseignements.

ON désire savoir ce qu'est devenue Mme ADOLPHE BOULANGE qui est arrivée de la Baie St-Louis, par le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, le samedi soir, 3 décembre 1870. Elle a quitté la résidence de Mme Galet, à l'angle des rues Moreau et Françaises, le lundi matin 5 décembre dernier, et, depuis lors, des nombreux amis et connaissances n'ont pu entendre parler d'elle. Elle est âgée d'environ 35 ans, de taille moyenne et quelque peu corpulente ; elle a les cheveux noirs, grisonnant légèrement, le teint blême et les yeux d'un gris pâle. Sa raison est affaiblie. Les renseignements seraient reçus avec reconnaissance par VICTOR SAUCIER, au No. 61 de la rue Désirée, Troisième District ; GABRIEL DE FÉRIET, au No. 30 de la rue Royale ; ARTHUR SAUCIER, au No. 33 du Passage de la Bourse.

ACADEMIE JEFFERSON,

DIRIGÉE PAR

G. J. LORD.

CETTE Institution a été transférée de la rue Conti No 132 à son ancien local, rue Bourbon No 63, entre les rues Bienville et Chartres.

L'emplacement à cet endroit est très étendu et parfaitement adapté à une Académie, ayant des classes et des dortoirs bien aérés, etc, et une grande cour pour les récréations et les exercices gymnastiques. Des changements et des réparations importants ont été faits à l'établissement qui est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires et des externes.

HOTEL DE SOTO,

5.........BIENVILLE.........5

Cet Hôtel offre aux voyageurs tout le confort désirable. Les chambres sont belles, spacieuses et bien aérées. Situé à une très petite distance de la rue du Canal, il est à portée de tous les bureaux publics et des grandes maisons de commerce. [illegible] ordre. Prix : par jour, de $1 à $2, selon la chambre ; par mois, $20 à $30, selon la chambre.

$5 de Récompense.

Parti, jeudi passé, de chez moi, un CHIEN D'ARRÊT pointer, âgé de 3 ans, marbré blanc et noir, répondant au nom de Sport. La personne qui me le ramènera au No 412, rue Grand Route, ou encoignure Bienville et Passage de la Bourse, recevra la récompense ci-dessus.

4 fév— JAS. P. GUINAULT.

Arrivage de Charbon.

MM. P. & R. DE VERGES préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont reçu du charbon [illegible] de Pittsburg, qu'ils vendront aux prix les plus réduits. S'adresser rue No 28 Gravier et No 39 de Dauphine.

Arrivée de Charbon.

W. G. COYLE & CO., au No 35 de la rue Gravier, viennent de recevoir par le remorqueur "Mary Ann," de Pittsburg, un grand approvisionnement de CHARBON (le premier de la saison), qu'ils vendront à bas prix, en gros et en détail, par chaland ou barque ou par charrette.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI,

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works :

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS,
TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par

NORMAN & REISS,

Seuls Agents,

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

AVIS

Aux Consommateurs de Soda.

EN raison de l'augmentation de 100 pour cent dans le prix du soda, sucre, [illegible], les soussignés ont l'honneur d'informer leurs clients et le public qu'à partir d'aujourd'hui, 1er février 1871, le prix du soda, dans nos établissements, sera de 10 cts par verre.

F. DUMONTEIL, Canal et Bourbon,
H. KUNTZ, Canal et Carondelet,
MAX MINOUL, Canal et Dauphine,
D. LOPEZ, 154 Canal. 1er fév—3t

AVIS.

M. EDOUARD G. GOTTSCHALK informe ses clients et le public qu'il commencera sous la raison sociale de Gottschalk & Magner, au No 156, rue de la Commune, et il s'occupera toujours avec célérité de toutes les affaires qu'il lui seront confiées.

M. JAMES FAHEY, qui depuis nombre d'années était employé par l'ancienne société, se joindre avec M. Gottschalk, et aura un intérêt dans les affaires à partir du 1er janvier 1871.

E. G. GOTTSCHALK,
JAMES FAHEY.

Grands Sacrifices !

— PAR —

F. G. & C. W. Barrière,

133, CANAL.

NE voulant pas avoir à garder pendant tout l'été, jusqu'à l'automne prochain, aucune marchandise d'hiver, et afin d'en opérer le prompt écoulement, nous offrons, à partir de LUNDI, 23 courant, les articles suivants à des prix bien au-dessous de leur valeur—

SOIERIES en tous genres,
POPELINES unies, soie et laine,
do fantaisie, pour robes,
MERINOS français,
DRAPS imprimés,
SATINS de laine,
FLANELLES,
COUVERTURES,
CHALES Cachemire,
CHALES laine,
MANTEAUX et FOURRURES.

Ainsi qu'une grande variété de marchandises à des prix modérés.

F. G. & C. W. BARRIÈRE.

Demande de place.

UN homme robuste, parlant le français et l'anglais, désirerait trouver dans un magasin une place comme homme de peine.

S'adresser par lettre aux initiales V. C. au bureau de l'Abeille.

Changement de Magasin.

J. B. VANHORN & CO.

ont transféré leur magasin du coin des rues Poydras et Magasins au No 33 de la rue Poydras, entre Magasins et Tchoupitoulas.

CONSULAT SUISSE.

42..........Rue de l'Union..........42

X. WEISSENBACH, Consul.

Traites sur la Suisse en sommes à convenance.

En Débarquement du navire ANNA WALSH, arrivé de Marseille.

VIN DE BANDOL.

40 barriques de la marque SUQUET & CO.

BURGUNDY PORT.

20 quarts de la marque P. DURAND,
20 do do ELOUQUIER FRERES MARDY.

SHERRY.

20 quarts de la marque ELOUQUIER FRERES MARDY.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
No 23, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Anna Walsh, venant de Marseille,
[illegible] Barriques vin rouge, St George 1865,
[illegible] Quarts Port, San Pedro,
[illegible] Malvoisie,
[illegible] Paniers huile de Fennel Fils, 12 bouteilles,
[illegible] Paniers huile, do 24 1/2 do.
A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ,
No 23, rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Anna Walsh de Marseille,
1000 Caisses savon de Castille,
20 Balles bouchons pointus et réguliers,
30 Caisses olives vertes et cuites,
300 Paniers huile extra d'Adolphe Puget, en grandes et demies bouteilles,
—En magasin—
300 caisses Vermouth Noilly Prat & Co.
A vendre par ANT. LANATA,
9 et 11 rue Jefferson.

Guano. Guano. Guano.

50 tonneaux de GUANO pur du Pérou, de l'Ile Chincha.

En débarquement du "Young Eagle,"

Et à vendre par BRIDGE & SON.
Au No 123 de la rue Gravier.

En débarquement du navire "Anna Walsh," de Marseille :

250 BARRIQUES VIN ROUGE de "Languedoc" "Nollet et Estève"
100 caisses EAU DE FLEUR D'ORANGER "Warrick Frères", et à vendre par
HENRY VALETON & CO.,
27, 29 et 31, rue Bienville.

DEMANDE.

UNE bonne domestique de maison (de couleur) trouverait à s'employer en s'adressant chez M. Ch. JUMONVILLE, rue St-Claude, entre Barracks et l'Hôpital.

Institution de Demoiselles,

Au No 72 de la rue des Remparts,

Entre les rues Bienville et Conti,

(PENSIONNAT ET EXTERNAT.)

— Dirigée par —

Mme EMMA MATHEY,

Ex-professeur à l'Ecole supérieure et à l'Ecole Normale de la Nlle-Orléans.

Professeur.

ON demande une maîtresse pour enseigner le français dans un Pensionnat sur les bords du lac. S'adresser au bureau de l'Abeille.

SACRIFICE.

Liquidation pour cause de départ

F. MEUNIER,

71..........ROYALE..........71

OFFRE à vendre, au prix coûtant, son stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE, se composant d'un grand assortiment de [illegible], Gants, Chemises, [illegible], etc., etc. [illegible] Magasin à louer.

$500 de récompense.

L'ASSOCIATION de la BOURSE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE de la Louisiane payera CINQ CENTS PIASTRES à celui ou ceux qui feront arrêter et convaincre toute personne qui a mis le feu à sa Bâtisse. [illegible]

EDWARD ROMAN, Secrétaire.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 4 FÉVRIER—CLASSE No 36.

1ère	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me
54	66	25	75	24	29	15	31	11	40	14	9 17

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, ne font au public et journellement, dans les salons de la Compagnie,

HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs,

Rue St-Charles, encoignure Union. Nous soussignés Commissaires, nous certifions notre signature Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 4 février 1871.

M. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

Au Commerce de la Campagne

— ET —

Aux Etrangers qui sont en Visite à la Nouvelle-Orléans.

Votre attention est particulièrement appelée sur

LES BONNES OCCASIONS

— qu'il se trouve toujours chez —

M. REIMAN,

131, rue du Canal (Bâtisses Touro),

EN VOUS ADRESSANT A CE MAGASIN,

—Vous êtes toujours assuré—

D'ÉCONOMISER de 25 à 40 pour cent,

— ET —

D'ÉVITER TOUT ENNUI OU DÉLAI,

Car vous trouverez constamment

— UN —

ASSORTIMENT MAGNIFIQUE

— DE —

MARCHANDISES FRAICHES ET CHOISIES.

Nous serons heureux

QU'UNE PROCHAINE VISITE

Aux divers rayons de

NOTRE SPLENDIDE MAGASIN

Vous convainque que

LE SEUL ENDROIT DE LA VILLE,

— Où l'on trouve des —

MARCHANDISES SÈCHES A BON MARCHÉ,

— C'EST CHEZ —

M. REIMAN,

MAISON DE PREMIER ORDRE.

Attention ! Attention ! Attention.

Marchandises Sèches de Saison aux prix d'Encan.

— Chez —

PEPIN & TURCOTTE

168..........RUE DU CANAL..........168

Maison Blanche, Encoignure Baronne.

Nous vendrons, à partir de Lundi prochain, 9 janvier, tout notre stock de Marchandises Sèches Etrangères et du pays, Aux Prix d'Encan sans égard au prix coûtant. [illegible]

[illegible]

MR. ANTOINE DUBUC a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a cédé son établissement de Pompes Funèbres, au No 51 rue Ste-Anne, à M. JEAN BONNOT, qui le dirige et le conduit depuis environ trente ans.

M. Jean Bonnot informe ses amis et le public qu'il continuera, comme par le passé, à s'occuper de tout ce qui concerne les funérailles en général. [illegible]

On le trouvera à son établissement, à toute heure du jour et de nuit.

JEAN BONNOT,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

51..........RUE STE-ANNE..........51

(Entre Chartres et Royale.)

Avis.

LA Société J. H. ASHBRIDGE & Co., à Liverpool, et ASHBRIDGE, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans, a été dissoute. Le soussigné a repris la suite des affaires [illegible].

J. H. ASHBRIDGE. 1er janvier 1871.

Avis.

LA Société qui a existé jusqu'à présent, dans cette ville, entre les soussignés, sous la raison NAVAS & LATREYTE, au "Café du Méridian", No 22 de l'Exchange Place, a été dissoute, le 16 du courant, par limitation du contrat. M. Manuel Navas est chargé de la liquidation et continuera les affaires à son compte.

MANUEL NAVAS,
JOHN LATREYTE.

ROBERT E. LEE.

Magasin de CHAPEAUX à Bon Marché,

COIN ROYALE ET ST. LOUIS,

29 janv—1m Nouvelle-Orléans.

Changement de Domicile.

LE DR. M. F. AVILA, annonce respectueusement à ses amis et à sa clientèle qu'il a transféré son domicile au No 40 rue Dumaine, entre Royale et Chartres.

A Vendre.

500 CORDES DE BOIS DE FRÊNE ; en tout lot de planches en bois de pin blanc, américain et de chêne ; bois de frêne assorti, pour tonneaux de boucheries, etc.

S'adresser à l'Ocean Saw Mill, au coin des rues Bordeaux et Water, dans D. district.

$50 de Récompense.

VOLÉES OU EGARÉES.

DEUX MULES, manquant de mon habitation depuis le 23 courant. L'une est de couleur rouge, de taille bâtie et un peu âgée ; elle a les poils noircis sur le côté gauche de la croupe, le sabot d'un des pieds de derrière fendu et la crinière et la queue coupés.

L'autre est noire, de petite taille, mais bien prise, ayant de grosses jambes et une assez grosse tête ; elle porte la marque des traits et a aussi les crins écourtés.

La susdite récompense sera donnée à quiconque livrera les dites mules à l'écurie de Thomas, à Alger, à M. J. Deblieux, No 11 rue Vieille Levée ou en est consigné.

SAMUEL RAVIER,
Paroisse Plaquemines.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.

157..........CANAL..........157

(Incorporée le 15 mars 1855)

— OFFICIERS :—

L. F. GENERES, Président,
THOS. A. ADAMS, 1er vice-président,
THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président,
CHARLES J. LEEDS, 3e vice-président,
SAM. JONES, Jr., trésorier.

— Directeurs —

Dr. W. Newton Mercer,
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thos. A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Charles J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêt de 6 0/0 sur les dépôts.

G. L. FEVRE,

148..........Rue Royale..........148

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET GRAINS, CHEVRES en tous genres, CHEVREAUX, MOUTONS.

Reçoit par chaque steamer D'EUROPE et de NEW-YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, empeignes, anglaises, élastiques, galons, lacets, etc., [illegible] chaussures.

CUIRS A SEMELLES DE L'OUEST ET NEW-YORK.

J. SAGET, Armurier,

190..........RUE DE CHARTRES..........190

A un bel assortiment de fusils Lefaucheux, de fusils à percussion, pistolets à chemise sûre pour le commerce, système anglais, [illegible] armes.

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL,

ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon, a l'honneur d'informer le public qu'il est préparé pour la Compagnie des Waterworks à installer les tuyaux de plomb, les hydrants, robinets, etc. [illegible]